

## REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1 :** La présente manifestation dénommée Brocante Vide-Greniers organisée par Comité des Fêtes se déroulera à Athis le 10 Octobre 2021 de 06h00 à 18h00.

**Article 2 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes inscriptions ne répondant pas aux textes sans avoir à en justifier. Les responsables assureront un contrôle très strict de l'identité et de la qualité véritable des exposants.

**Article 3 :** Les inscriptions ne pourront être prises en considération que si la demande est retournée complétée, signée et accompagnée du paiement exclusivement par chèque. Elles seront traitées par ordre d'arrivée.

Le jour de la brocante, il sera demandé à chaque exposant sa pièce d'identité et le justificatif de la patente pour les professionnels. Les personnes mineurs devront être accompagnés par un adulte ou justifier d'une autorisation des parents.

**Article 4 :** Les particuliers devront placer leur autorisation bien en vue pour tout contrôle éventuel de la gendarmerie, du contrôleur de la répression des fraudes ou des organisateurs.

**Article 5 :** Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur est attribué sans dépasser la longueur réservée et la largeur souhaitée afin de laisser circuler les véhicules d'urgence. Les exposants devront prendre leur disposition s'ils ont besoin d'électricité. Tout dépassement de la longueur accordée entraînera le paiement d'un supplément d'inscription. En cas de non accord des intéressés, ceux-ci seront refoulés.

**Article 6 :** Chaque exposant devra laisser son emplacement propre lors de son départ. Un sac poubelle sera distribué à cet effet.

**Article 7 :** Les exposants devront respecter les règles sanitaires applicables le jour de la brocante.

**Article 8 :** L'usage du barbecue est interdit sur le lieu et les abords de la manifestation.

**Article 9 :** Les exposants devront se conformer au règlement intérieur.

**Article 10 :** Une fois les inscriptions enregistrées, aucun désistement, même pour intempérie, ne pourra faire l'objet de remboursement.

**Article 11 :** En cas de force majeure (risques sanitaires, etc...) ou à sa libre appréciation, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la brocante sans que leur responsabilité puisse être engagée. Dans ce cas, seul l'ensemble des inscrits qui auront réservé leur emplacement avant le 10 Octobre seront remboursés.

## POUR INFORMATION

Un plan de circulation et de stationnement obligatoire a fait l'objet d'un arrêté municipal. Il est rappelé que la manifestation est ouverte de 6h00 à 18h00 et que la circulation est interdite rue du Centre, rue du Moulin partie basse, rue de la Brûlerie, rue St Remy et place St Remy.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités de quelque nature que ce soit à l'égard des participants, des visiteurs, des habitants qui déclarent avoir pris connaissance du présent règlement à s'y confondre.

Tout contrevenant aux présentes dispositions et au règlement sera refoulé.

Vous avez l'autorisation exceptionnelle de participer à une vente au déballage (brocante).

Vous n'êtes inscrit ni au registre du commerce, ni au registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Dans ces conditions, l'autorisation qui vous est accordée ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteurs ou d'antiquaires.

Dans ce cas vous êtes en infraction aux dispositions des articles L 8221-1, L 8221-2 et L 8221-3 du code du travail concernant le travail dissimulé par dissimulation d'activités. Ces manquements peuvent être sanctionnés par une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

L'article 441-7 du code pénal prévoit une peine de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour faux et écriture et dissimulation d'information.

L'article 321-1 et suivants du code pénal prévoient des peines d'emprisonnement de 5 ans et une amende de 375 000 euros pour toute situation de recel caractérisée.

## INSCRIPTIONS

**Par courrier**, en retournant la fiche d'inscription, photocopie de la carte d'identité et le versement. Toute réservation non accompagnée du paiement et des copies demandées ne pourra être enregistrée, (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

à : Comité des Fêtes Athis  
14 rue Camille Soudant  
51150 ATHIS

M KOBSCH Dominique  
14 rue Camille Soudant  
51150 ATHIS

M VASSEUR Pierre  
28 rue du moulin  
51150 ATHIS

mail : [comitedesfetes-athis@gmail.com](mailto:comitedesfetes-athis@gmail.com) ou 06 82 56 19 63

# ATHIS

# BROCANTE

# Vide GRENIERS

Dimanche 10 Octobre 2021

De 6h00 à 18h00

Organisée par Le Comité des Fêtes ATHIS  
en collaboration avec les Sapeurs-Pompiers D'Athis



## Fiche d'inscription

Demande d'autorisation exceptionnelle de revente pour participer à cette manifestation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Dept : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

N° de permis de conduire ou carte d'identité : \_\_\_\_\_

Délivré le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

N° RC ou RCM : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas votre pièce d'identité elle vous sera demandée le jour de la manifestation

Je réserve \_\_\_\_\_ emplacements ( 15€ les 5 mètres) soit \_\_\_\_\_ €

Règlement chèque à joindre lors de l'inscription à l'ordre de " Trésor Public ".

**Pour des raisons de sécurité, un nombre limite d'emplacements avec véhicule est disponible. Ainsi, si vous souhaitez le garer près de vous il vous faudra régler un emplacement. Les autres véhicules devront impérativement être garés hors de la zone de brocante.**

J'atteste sur l'honneur participer à deux brocantes par an et mettre en vente ou à l'échange que des objets usagés, non volés, recelés ou achetés dans le but d'en tirer profit ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font du commerce.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la brocante du 10 Octobre 2021.

Je m'engage à respecter les règles sanitaires appliquées le jour de la manifestation

Par la présente je dégage les organisateurs de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2021

Signature (précédé de la mention "Lu et approuvé")